

# Il transportait 400 kilos de tabac de contrebande pour « payer ses factures »

Un homme de 26 ans a été jugé ce vendredi au tribunal de Charleville-Mézières pour avoir transporté 50 cartouches de cigarettes de contrebande.

(/id663991/article/2024-11-22/il-transportait-400-kilos-de-tabac-de-contrebande-pour-payer-ses-factures)



Lors du contrôle, les douaniers ont découvert 44 cartons contenant 50 cartouches de cigarettes. - Photo illustration Archives



Par Camille Gaubert  
Publié: 22 novembre 2024 à 20h06

🕒 Temps de lecture: 2 min

Partage :



Un jeune homme de 26 ans comparait ce vendredi 22 novembre 2024 au tribunal de Charleville-Mézières (<https://www.lardennais.fr/id562220/article/2024-01-26/activite-en-hausse-et-manque-defectifs-au-tribunal-de-charleville-mezières>) pour avoir transporté 400 kilos de tabac de contrebande. Le 12 octobre 2024 vers 3 heures du matin, les douaniers contrôlent un véhicule à Saulces-Monclin. À l'intérieur du camion, ils découvrent **44 cartons** contenant cinquante cartouches de cigarettes.

À la barre, le prévenu explique qu'il avait l'habitude d'acheter ses cigarettes « *dans la rue* » auprès de vendeurs à la sauvette. Le jeune homme déclare travailler comme auto-entrepreneur dans l'automobile. Son activité concerne « *le changement de pare-brise et l'achat et la vente de véhicules* ». Il affirme s'être retrouvé en difficulté financière et avoir accepté d'aller chercher du tabac de contrebande en Belgique.

## « Vous savez que c'est illégal ? »

« *J'ai donné les clés du camion, ils ont chargé et sont partis, témoigne-t-il. Je n'avais pas compris qu'il y avait une telle quantité de cigarettes à l'intérieur des cartons. Je n'avais pas ouvert le coffre. Ce sont les douaniers* »

(<https://www.lardennais.fr/id589849/article/2024-04-14/les-12-criteres-des-douaniers-pour-detecter-les-traficants-de-tabac>) qui l'ont fait. » Le président du tribunal l'interroge : « Vous savez que c'est illégal ? » « Cela restait du tabac, pour moi », rétorque-t-il. « Vendre du tabac à la sauvette, vous savez que c'est là encore illégal ? » « **J'ai été naïf. Ce transport, c'était pour m'aider à payer mon Ursaff.** »



## Je n'avais pas compris qu'il y avait une telle quantité de cigarettes. Je n'avais pas ouvert le coffre »

Le prévenu

Le jeune homme déclare « avoir un moment de faiblesse. Je vis chez mes parents, j'ai des difficultés. J'ai toujours essayé de travailler sans demander de l'aide ». La procureure requiert à son encontre du sursis probatoire et une amende douanière de 250 000 euros pour cette « saisie importante ».

Son avocat s'indigne de la somme qui lui est demandée. « Il fait comment, lui, pour payer ! L'État lui met tout cela sur la tête ! Si demain, il veut acheter une maison, le jour où il aura des revenus, on viendra la lui saisir. Il ne pourra pas construire une vie professionnelle. » Il a ainsi plaidé en faveur d'une « amende inférieure à 10 000 euros ».

Le jeune homme a finalement été reconnu coupable et condamné à douze mois d'emprisonnement assorti d'un sursis simple et à une amende douanière de **50 000 euros**.

### Sur le même sujet

→ [Contrebande : 1 500 kilos de tabac saisis par la douane de Charleville-Mézières partent en fumée \(https://www.l-charleville-mezieres#:~:text=Ce%20mardi%209%20juillet%2C%20les,d'incin%C3%A9ration%20de%20la%20r%C3%A9gion.&t](https://www.l-charleville-mezieres#:~:text=Ce%20mardi%209%20juillet%2C%20les,d'incin%C3%A9ration%20de%20la%20r%C3%A9gion.&t)

Poursuivez votre lecture sur ce(s) sujet(s) :

[Saulces-Monclin \(Ardennes\)/\(2563/locations/saulces-monclin-ardennes\)](https://www.l-saulces-monclin-ardennes.com/2563/locations/saulces-monclin-ardennes)



Météo

(<https://www.lunion.fr/services/meteo>).



Horoscope

(<https://www.lunion.fr/services/horoscope>).



Jeux

(<https://www.lunion.fr/services/jeux>).



Carburant

(<https://www.lunion.fr/services/>